

## Conseil municipal du 17/03/2025

Présents : Mr Damar Vincent, Damar Charles, Jaugeard Christian, Desbordes Didier, Gausson Luc  
Mmes Elliot Fiona, Bregeat Nora, Lecourt Virginie  
Pouvoir : Mr Riffaud Claude à Mr Damar Charles

Mr Desbordes secrétaire de séance

Mr le Maire informe qu'en questions diverses, une demande d'acquisition de parcelle communale a été faite, fait part de la démission de Mr Blaigne, et d'une demande de mise à disposition de la SDF et une proposition du parc éolien de Roussac.

### 1- Avancement Michel

Validation du passage de 2e classe à 1ere classe et suppression du poste d'adjoint territorial 2e classe( à la demande du centre de gestion)

Vote : 9 pour

### 2- Remplacement Michel

Michel opéré le 24/03 et absent pendant 4 mois

Après échanges, il a été décidé de trouver 1 personne à mi temps, Mr le Maire ayant une piste avec la commune de Blanzac. Sinon, Rempart sera sollicité.

Adopté à l'unanimité

### 3- Prévoyance agents

Mr le maire et Mr Gausson ont reçu Mme Gouttelard de la MNT pour explications.

Obligation depuis le 01/01/2025 de prendre une assurance complémentaire pour les agents et d'en prendre une autre en 2026.

Le choix s'est porté sur une assurance non labellisée eu égard à l'âge des agents. La commune a l'obligation de prendre une part, le minimum étant 7 euros / agent/ mois dès lors que cette assurance est prise par l'agent.

Vote à l'unanimité d'une participation à 7 euros en 2025, sachant que c'est révisable chaque année.

### 4- Approbation du compte administratif 2024

Après la présentation de la section investissement, il en ressort un excédent reporté de quasiment 74000.

La section investissement est elle en déficit d'environ 64000

Mr le Maire précise qu'aucune sub départementale ne sera versée en 2025 et 2026 .

### Budget assainissement :

Excédent de rec en F : 42848

Excédent de rec en I : 5727,75

Cette compétence est prise par la com com depuis le 1er janvier, dont Mr le Maire rappelle les dispositions à cet effet, en précisant qu'à ce jour les assainissements individuels ne bénéficient d'aucune aide.

Délibération adoptée à l'unanimité pour le transfert de cette compétence.

5- Le CM valide, à 5 voix pour et 3 contre la demande de subvention de l'ACA pour la course cycliste féminine, traversant la commune le 15/06, pour un montant de 50 euros.

### 6- Inventaire cimetière

Une étude de numérisation du cimetière a été demandé .

A ce jour, un devis de 8618 euros HT a été reçu.

Après débat, n'étant pas une urgence, il a été décidé de ne pas donner suite.

#### 7- Réhabilitation mairie

Mr Gausson présente un devis en aluminium pour le changement des menuiseries de la mairie pour un montant de 14000 euros TTC. Un 2eme est en attente. .

Devis en attente de réparation du logiciel du SEHV et de leur étude.

Mme Lecourt émet également l'idée de fermer la cage d'escalier pour limiter les pertes d'énergie.  
Devis à suivre.

#### 8- Questions diverses

a- Courriers reçus de Mme Desbordes début février pour l'achat de terrain le long de la route et d'un bien de section à La Coussédière . Un 2eme courrier de Mr et Mme Poupon a été reçu fin février pour la même parcelle No 273.

Le CM n'est pas opposé à la vente. La commission voirie s'occupe du dossier.

b- Enedis envisage d'implanter un autre poste source dans le secteur. Rien N'est défini à ce jour.

c- Le responsable du parc éolien de Roussac et SJLC se propose de faire un geste commercial et d'octroyer un petit chèque à tous les abonnés de ces 2 communes. Mr le Maire lui a demandé d'étendre ce geste aux associations.

d- Concernant les charges du stade , pas de retour pour l'instant du foot .Mme Lecourt doit relancer.

e- Contrôle par la SOCOTEC du gaz et électricité le 25 février.

Un boîtier de gaz extérieur doit être changé, ainsi que la mise aux normes de prises électriques dans le boîtier qui descend au local communal

f- Pour le dernier sujet, Mr le Maire quitte la salle par devoir de neutralité.

Demande de David Damar pour une demande gratuite de la SDF le 29/07, pour présenter un spectacle avec un paiement au chapeau.

Après échanges, il est attribué à l'unanimité la somme de 50 euros pour un défraiement de charges.

Fin de séance 21h30